

**Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier
et du rapport du vérificateur (auditeur) externe**

Conformément au Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants relatifs aux états financiers de la Municipalité de Saint-Malachie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 :

- Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2019 sont déposés à la séance ordinaire du conseil tenue ce lundi 1^{er} juin 2020.
- Les états financiers ont été audités par la firme Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés et la firme a émis un rapport de l'auditeur indépendant avec l'opinion suivante :

« À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-Malachie au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

- En 2019, la Municipalité a réalisé un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 59 943\$.
- L'excédent non affecté cumulé après les résultats de 2019 est de 23 100\$.
- L'endettement total net à long terme de la municipalité s'élève à 5 479 931\$.
- Voici la conciliation sommaire de l'excédent de fonctionnement de 2019 :

Revenus de fonctionnement :	2 273 744\$
Charges de fonctionnement (sans amortissement) :	(2 095 494)
Remboursement du capital sur les emprunts :	(158 118)
Affectation aux activités d'investissement :	(10 392)
Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté :	8 500
Affectation de l'excédent de fonctionnement affecté :	52 180
Remboursement du fond de roulement :	(10 477)
	<hr/>
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales (Surplus de l'exercice) :	59 943 \$

- Au niveau des dépenses d'investissements, le total investi par la Municipalité en 2019 est de 1 152 783\$, notamment pour ce qui suit :
 - Hygiène du milieu : 1 012 197\$ (mise aux normes du système d'épuration des eaux usées du réseau la Crapaudière);
 - Aménagement-Urbanisme-Développement : 73 072\$ (prolongement de ligne électrique pour lots de la montagne la Crapaudière et redevance à Telus, honoraires de notaire et d'arpenteur);
 - Transport : 41 466\$ (camion de service et début de l'aménagement du stationnement public de l'avenue Principale);
 - Sécurité publique : 17 498\$ (équipement et matériel pour le service de sécurité incendie);
 - Loisir et culture : 6 246\$ (caméras de surveillance et mini-dameuse de pistes de ski de fond);
 - Administration : 2 304\$ (ordinateur et logiciels).
- Après les opérations de l'exercice 2019, la Municipalité a compilé des excédents non affectés, affectés et réservés pour un grand total de 264 404 \$:
 - Surplus libre (Excédent de fonctionnement non affecté) : 23 100\$
 - Excédent affecté au réseau aqueduc-égout Village : 112 434 \$
 - Excédent affecté au réseau aqueduc-égout Crapaudière : 27 551\$
 - Excédent affecté au budget 2020 : 60 000\$
 - Réserves – Fond de roulement et autres: 41 319\$
- La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier doit contenir une mention de la rémunération de le l'allocation de dépenses non imposable que chaque membre du conseil reçoit de la Municipalité et de la MRC de Bellechasse.

La rémunération annuelle des membres du conseil municipal, en 2019, fut la suivante (incluant les sommes reçues de la MRC):

	Rémunération	Allocation de dépenses
Denis Laflamme :	10 360	3 820
Maryan Lacasse	2 720	907
Isabelle Pouliot	2 720	907
Lyse Ferland	2 720	907
Lucien Boutin	2 720	907
Richard Côté	2 221	740
Johanne Blais	3 295	1 194

- Les états financiers sont disponibles au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité au www.st-malachie.qc.ca et demeurons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Denis Laflamme, maire